

# MONTRÉAL PLUS

Hells : les bienfaits de la séparation *Page 3* >

L'accusé aurait avoué le meurtre à sa maîtresse *Page 3*

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | JEUDI 12 JUIN 2003 •

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

## SERVICE DE POLICE | Le mandat du directeur prolongé de trois ans

SÉBASTIEN RODRIGUE

POUR RÉALISER l'importante réforme de la police de quartier qui s'amorce bientôt, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé le renouvellement du mandat du directeur du Service de police, Michel Sarrazin, jusqu'à 2006. Nommé à ce poste en 1998, M. Sarrazin s'apprête à établir un record de longévité au sein du SPVM. Le porte-parole du comité exécutif, Darren Becker, a toutefois précisé que le prolongement du mandat devra aussi recevoir l'approbation du conseil municipal et celui du ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon. La commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal a, pour sa part, déjà donné son accord.

Le responsable de la sécurité publique au comité exécutif, Peter Yeomans, a expliqué hier que M. Sarrazin devait rester en place, le temps de préparer la relève et de mener à terme le projet d'« optimisation » de la police de quartier. Il s'agit de la première réforme de ce modèle de police implanté en 1997. Des consultations publiques auront lieu en août et les changements à la police de quartier commenceront à l'automne. Cette réforme vise, entre autres, à corriger le manque de personnel dans certains postes. Toute l'organisation du Service de police sera aussi modifiée en profondeur.

Le directeur du SPVM dirige 5174 employés et gère un budget de 412 millions. Son salaire de 156 296 \$ passera à 164 111 \$ en 2004 et sera plafonné à 172 000 \$ pour les deux dernières années de son mandat.

Selon Darren Becker, son salaire se compare à ceux des chefs de police de la Sûreté du Québec (161 525 \$ en 2002) et de la Ville de Toronto (150 000 \$ en 2002). Les responsabilités du chef de police se sont aussi accrues depuis les événements du 11 septembre, fait valoir M. Becker.

Âgé de 53 ans, M. Sarrazin est entré au Service de police en 1970. Il a gravi tranquillement les échelons sans toutefois travailler au sein des grandes équipes d'enquêteurs. Il a été commandant des postes 33 au centre-ville, et 52 dans Hochelaga-Maisonneuve et ensuite directeur des services pédagogiques et directeur adjoint de l'Institut de police du Québec.

En 1996, il a accédé à l'état-major de la police en devenant adjoint au directeur de la gendarmerie et responsable de l'équipe de support et de mise en place de la police de quartier. Jusqu'à sa nomination comme directeur en 1998, il a occupé le poste de directeur adjoint et responsable des activités d'enquêtes générales et spécialisées.

## Une tornade s'abat sur Laval

SOPHIE ALLARD

LE VENT A soufflé fort, même très fort, hier soir sur Laval. Vers 17h30, une tornade a mis sens dessus dessous le quartier industriel, situé à l'est de l'autoroute 15 et au nord de l'autoroute 440, où une trentaine de bâtiments ont été endommagés.

Lors du passage de l'« entonnoir noir », des toitures et murs d'usine ont été éventrés, des arbres ont été déracinés, de nombreux véhicules ont été déplacés, des débris se sont retrouvés sur les voitures, faisant éclater les parebrises, tandis que des poteaux et fils électriques endommagés ont privé de courant quelque 2000 abonnés d'Hydro-Québec.

« Les vents ont atteint des pointes de 150 km/h, mais on parle tout de même d'une tornade de faible intensité, dit René Audet, météorologue d'Environnement Canada. Il s'agit d'une tornade de niveau F1 sur une échelle d'intensité de F0 à F5. »

Qu'importe, les dommages matériels, concentrés sur une superficie d'un kilomètre carré, s'élevaient à plusieurs millions de dollars et les policiers de Laval ont dû répondre à de nombreux appels de citoyens paniqués. On ne signalait hier soir aucun blessé.

« Avait-on prévu l'événement ? « Non, c'est un phénomène localisé quasi impossible à prévoir, répond M. Audet. À notre site d'observation de Dorval, outre les risques de foudre sur la région, rien d'anormal n'a été signalé. »

En moyenne, six tornades de faible intensité frappent le Québec chaque année.



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

## Le maire Tremblay défend son « leadership tranquille »

FRANÇOIS CARDINAL

Son style n'est peut-être pas très « éclatant », mais le maire Gérald Tremblay se défend bien de manquer de tonus pour défendre la nouvelle ville de Montréal. « J'ai un leadership tranquille », a-t-il lâché hier comme simple réponse aux attaques lancées contre lui la veille.

Réagissant à la lettre signée par 13 Montréalais d'envergure et publiée hier dans *La Presse*, M. Tremblay a indiqué qu'il défendait déjà avec vigueur la ville unifiée contre les forces défusionnistes. Il a par ailleurs rejeté l'interprétation selon laquelle cette missive représentait une remise en question de son leadership.

« J'avais pris connaissance de cette lettre au préalable, a-t-il précisé, hier. Si je m'étais senti visé personnellement, j'aurais fait des représentations. Or, je n'en ai fait aucune. Ces partenaires sont impatients, je le suis aussi, et nous allons travailler ensemble pour bâtir la nouvelle ville. »

Rappelons qu'une douzaine de chefs de délégations qui siègent à la table de suivi du Sommet de Montréal, cet événement organisé en juin 2002, ont invité le maire à défendre avec fermeté la nouvelle ville. « Les Montréalais ont plus que jamais besoin d'un leadership visionnaire et



Photo ARMAND TROTTIER, archives La Presse ©  
Le maire de Montréal, Gérald Tremblay.

éclairé de la part du premier représentant qu'ils ont élu : le maire de Montréal. M. Gérald Tremblay peut offrir ce genre de leadership et nous l'incitons à l'assumer et à l'exercer pleinement », ont-ils écrit.

Le maire a qualifié cette lettre, véritable plaidoyer pour le statu quo, de « bonne initiative des partenaires ». Comme eux, a-t-il indiqué, il se dit bien conscient de l'importance de faire de Montréal une agglomération urbaine forte capable de se mesurer aux autres grandes villes nord-américaines. « C'est ce qu'on a convenu au Sommet et c'est ce qu'on a convenu à la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal) », a-t-il dit.

Par ailleurs, M. Tremblay s'est dit en désaccord avec les chefs de délégation qui déplorent dans leur missive qu'un an après la tenue de cet important événement, si peu de projets aient franchi le cap de la réalisation. Cette attaque survient quelques jours avant la tenue, lundi, de l'anniversaire du Sommet lors duquel un bilan de l'événement sera dressé par le maire.

« Je peux comprendre l'impatience de certaines personnes, a-t-il lancé. Je suis également impatient. Mais lorsqu'on va voir les réalisations, on va se rendre compte qu'il y a beaucoup de chemin de fait. Il y a encore du chemin à faire, c'est vrai. Mais il y a des contraintes qui ne sont pas nécessairement de notre ressort. Il faut absolument convaincre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral que le moteur du développement économique, social et culturel du Québec et du Canada, c'est notamment Montréal. »

Réagissant au passage de la lettre voulant que la décentralisation à venir soit « la meilleure façon d'assurer le triomphe de la stagnation », le maire a indiqué que ce processus ne pourra éventuellement qu'être bénéfique. « C'est un casse-tête complexe. On essaie de mettre tous les morceaux ensemble et par la suite, on sera en mesure de présenter un projet mobilisateur, rassembleur. »

Notons enfin que les chefs de délégation joints hier et dont le nom n'apparaissait pas au haut de la lettre ont tous précisé que le manque de temps, et non des raisons d'ordre idéologique, expliquait cette absence.

31426078

## MONTRÉAL VU PAR LES TOURISTES

À lire, samedi dans **La Presse**  
VACANCES VOYAGE



**MOT MYSTÈRE**

MAINS ET PIEDS - Un mot de 10 lettres

E E L G N O D N E T E D O P A  
 N T R I S E C B A O E C U O P  
 J O E U G A L R X P L A N T E  
 A U V N L N S U U E J M R I M  
 M C E P D E E B G R U A D E P  
 B H R O R R G I E N C R N N O  
 E E S R C E E N L E O I D T I  
 R R E E T I G E I C R X O G  
 E R T S E N E S T A R T E R N  
 M R A S E I U E R X R E D S E  
 A E L A T E R P E E G P N E R  
 N V O R U R E S M I T A I N E  
 I E N G O P V A R U S T N O T  
 E L U R V M A P E S H O O T N  
 R R E R U E L F F E N I A B E

- |           |          |          |         |
|-----------|----------|----------|---------|
| ABCES     | ENJAMBER | ONGULE   | TALON   |
| APODE     | ENTORSE  | PAS      | TARSE   |
| ARPION    | ETENDRE  | PETRIR   | TARTE   |
| BAIN      | FERMER   | PINCE    | TENDON  |
| BOTTER    | GANT     | PLANTE   | TIGE    |
| CARPE     | GELE     | POUCE    | TOPER   |
| CEP       | GRASSE   | RACINE   | TOUCHER |
| CREUX     | INDEX    | REMANIER | TRACE   |
| DOS       | JEU      | REVERS   | VARUS   |
| DROITE    | LAVER    | RUADE    | VOUTE   |
| EFFLEURER | LEVER    | RUGUEUSE |         |
| EMPOIGNER | LIGNE    | SENESTRE |         |
| EMPREINTE | MITAINE  | SERRER   |         |
| ENGELURE  | ONGLEE   | SHOOT    |         |

Solution du dernier problème : SGANARELLE

12/06/2003

11344

**LA PHRASE SECRÈTE**

Thème: Citation de Jean Ethier-Blais

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

I	U	V	E	R	T	T	P	S	S	O	I	S
F	R	E	S	E	D	E	E	A	E		Q	U
R												

Solution du dernier numéro : Le bonheur, comme la richesse, a ses parasites.

**MOTS CROISÉS**

www.hannequart.com

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

12 juin 2003

06828

**HORIZONTALEMENT**

- 1 Que l'on goûte avec grand plaisir.
- 2 On y retrouve souvent quelques photos - A un mouvement brusque.
- 3 D'esprit étroit - Épreuves de tournage.
- 4 Indique une alternative - Divisions du temps - Appris.
- 5 Honnête - Prénom masculin.
- 6 Corps organique produit par les oiseaux - Plus mauvais - Pingre.
- 7 Pour la troisième fois - Partie supérieure de la chaussure.
- 8 Anneaux de cordage - Ancienne monnaie.
- 9 Char de combat - Dans la crèche.
- 10 Sans instruction - Valeur mobilière.
- 11 Qui est sans fondement - Chanceux.
- 12 Poème lyrique souvent triste - Fait communiquer.

**VERTICALEMENT**

- 1 Deviné par intuition - Plante à fleurs jaunes.
- 2 Le crapaud en est un - Ce qui cause un grand plaisir.
- 3 Ascaris - Homme qui recherche la solitude - N'affirme pas.

- 4 Candide - Étendue d'eau.
- 5 Érodent - Souverain de Bulgarie.
- 6 Ruthénium - Insecte carnassier - Plaque de neige.
- 7 Fait comme un vagabond - Saddam Hussein y a été renversé.
- 8 Courants - Demande une bonne vue.
- 9 Passe au tamis - Emmené de force.
- 10 Marque l'embarras - Chat proche du siamois.
- 11 Doubles règles - Habitué aux choses pénibles.
- 12 Membres d'un ordre fondé par Ignace de Loyola - Au Nigeria.

**SOLUTION AU PROCHAIN NUMÉRO**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
C	O	M	M	E	M	O	R	E	R	E	M
O	R	E	R	U	D	E	R	A	L	E	
N	A	N	A	S	Y	C	O	S	I	S	
F	L	O	R	E	S	I	S	A	L		
I	T	M	E	S	T	D	I	A			
G	A	T	E	U	S	E	R	E	A	C	
U	S	E	S	T	E	R	E	L	E		
R	I	S	Q	U	E	A	M	I	E		
E	N	U	R	S	I	D	E	S			
R	I	V	E	E	N	D	E	F	I		
E	U	T	A	D	V	E	R	B	E		
I	N	S	E	C	T	E	S	E	I	N	

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

**BEN**

**LA DÉVEINE**

**FRANK ET ERNEST**

**PEANUTS**

**PHILOMÈNE**

**GARFIELD**

**FERDINAND**

**LE PARI** de Dominique Demers

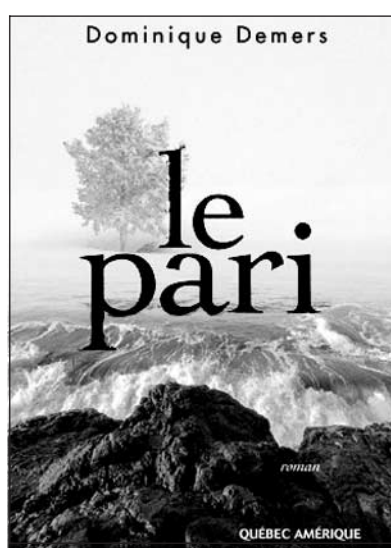
- 37 -

«Les hommes, dehors», a ordonné Berthe. On a obéi, on n'avait pas le choix. Une heure plus tard, elle nous a rappelés. J'avais peur, parce qu'on n'entendait plus le bébé brailler.

«Berthe avait déposé de la ouate - dans le temps on vendait ça en gros rouleaux - dans le fond d'une boîte à souliers, puis elle avait couché son bébé par-dessus. Elle l'avait badigeonné d'huile Mazola parce que sa peau était toute sèche et craquée et elle l'avait emmailoté dans de la ouate. Par-dessus, elle avait déposé deux ou trois débarbouillettes épaisses, roses parce que c'était une fille. Berthe avait rangé la boîte à souliers dans un tiroir de sa commode en réarrangeant les lainages tout autour et, devant nous, elle avait refermé le tiroir à moitié. «Faut qu'elle respire pis, en même temps, qu'elle soit ben au chaud. Ici, c'est parfait», avait-elle déclaré. Ben, crois-le, crois-le pas, Max, la fille en question est aussi grosse que sa mère aujourd'hui.»

Paul-Émile terminait toujours son récit de la même façon. J'aimais presque autant les histoires de guerre. Je n'ai jamais su ce que mon père avait fabriqué durant ce deuxième grand conflit armé. Avait-il combattu? Vécu des exploits lui aussi? Il n'en parlait jamais. Mais j'adorais l'entendre raconter les histoires de Castor, de la Poune, de la Fouine et de Roméo Picard, des personnages devenus légendaires à mes yeux. La Fouine, c'était celui qui s'était fait payer la traite par deux agents recruteurs au bar du Poplar Hotel. Six bières d'affilée avec une shot de fort entre chaque. Le lendemain, il s'était réveillé en habit de soldat. «Fourrée à l'os, la pauvre Fouine!», concluait Paul-Émile.

L'autre, Castor, avait déjà fait trois mois de service pour la milice et ça lui avait suffi. Il refusait mordicus de signer. Il avait tellement peur d'être conscrit qu'il cachait un gros câble dans sa chambre pour se sauver par la fenêtre si jamais des soldats venaient le chercher.



J'étais un peu amoureuse de Roméo Picard. J'oubliais toujours que c'était un vieil homme maintenant. Paul-Émile le décrivait comme un joli garçon, imberbe et menu, qui ne paraissait pas ses vingt-deux ans. Son histoire me semblait digne d'un grand film. Roméo avait accepté de porter l'uniforme. Sa mère en était malade et toutes les filles aussi. Avant qu'il s'embarque, son oncle lui avait recommandé de porter des culottes courtes sous son uniforme et de cacher un béret dans ses poches. «Si jamais on te largue en parachute au-dessus de la France, panique pas, mon gars, tu toucheras l'oncle. Dès que tu toucheras le sol, débarrasse-toi de ton uniforme au plus saccant, flanque-toi le béret sur'a tête - au diable si t'as l'air fou - pis cours à toutes jambes. Avec ta face de bébé, les Allemands vont penser que t'es un petit Français. Fais l'innocent, pis tu vas t'en sortir.» Tout s'était déroulé exactement comme l'oncle l'avait prédit et Roméo était rentré à Murray d'une pièce, et tout aussi beau, à la grande joie de Lucienne Saint-Jean, l'heureuse gagnante de la loto du coeur de Murray, celle qu'il avait fini par épouser.

La Poune était resté huit heures caché dans un baril de pommes pour échapper aux agents recruteurs. Mais c'était rien! Un gars de Saint-Rémi qui refusait de faire son service avait abattu les deux hommes venus le chercher avant de se tirer une balle dans le crâne. «Pow! Pow!», ajoutait mon père pour plus d'effet et ma mère, qui savait combien j'étais impressionnable, le chicanait. J'avais beau connaître le déroulement par coeur, chaque fois je sursautais en entendant les coups de fusil, fort bien imités par mon père. Pour amadouer Jeanne, Paul-Émile enchaînait toujours avec un récit plus léger, celui des prouesses de l'aviateur Laurent Houde, par exemple. Sa fille allait à la même école que moi et je crevais de jalousie en songeant à tous les exploits de son père dont elle aurait pu se vanter. Mais Judith ne semblait même pas au courant.

Même si Paul-Émile s'en défendait, je savais bien qu'il détestait les Anglais. À cette époque, les enfants jouaient, plusieurs fois par année, derrière l'école Jean XXIII ou le Saint Michael Academy, les combats décrits dans leurs livres d'histoire. Les filles semblaient toujours exclues de ces affrontements précédés de petits combats internes pour désigner qui, dans chaque clan, serait général d'armée.

**À SUIVRE**



© 1999 Éditions Québec Amérique Inc.

PROCÈS DE MICHEL MORISSETTE

# L'accusé aurait avoué le meurtre à sa maîtresse

CHRISTIANE DESJARDINS

LE SOIR MÊME du meurtre de Dominique Ricci, le 29 avril 1989, Michel Morissette aurait avoué à sa maîtresse avoir commis le crime parce que Ricci devait de l'argent à un de ses proches. Il lui aurait dit aussi que Ricci était le chauffeur de Frank Cotroni.

C'est ce que Chantal Bélisle, ex-maîtresse en question, a raconté hier, au cours de son témoignage dans le cadre du procès de Morissette, accusé du meurtre prémédité de Ricci. Si la justice a mis si longtemps à juger Morissette, c'est que celui-ci s'était enfui à Montego Bay, en Jamaïque, peu de temps après le meurtre, et y est resté jusqu'en 2001.

M<sup>me</sup> Bélisle a raconté qu'elle a connu Morissette en 1984 lorsque celui-ci est allé acheter des vêtements à la boutique où elle travaillait. Même si M<sup>me</sup> Bélisle avait un conjoint à l'époque, ils sont devenus amants occasionnels et se voyaient, dit-elle, environ trois fois par année jusqu'en 1988. À partir de ce moment, ils se sont vus plus souvent, d'autant plus que M<sup>me</sup> Bélisle avait rompu avec son conjoint.

Le soir du 29 avril 1989, M<sup>me</sup> Bélisle dit avoir reçu un coup de téléphone de Morissette, lui disant qu'un certain Réjean passerait la prendre afin qu'elle vienne le rejoindre. Elle s'est ainsi rendue dans un chalet dans le Nord, et c'est là que Morissette, angoissé et très nerveux, lui aurait fait des confidences. « Il m'a dit qu'il avait fait une erreur, et qu'il avait tué quelqu'un. » Plus tard dans la soirée, Morissette serait devenu plus calme et aurait donné plus de détails. Il avait suivi l'homme sur l'autoroute. L'homme a pris une sortie, et Morissette l'a suivi en tirant, jusque dans la station d'essence où la victime s'est arrêtée. Morissette s'est alors approché de

la victime en tirant encore sur lui. Morissette aurait expliqué à Bélisle que l'homme (Ricci) devait de l'argent à un proche et qu'il s'était moqué de lui en disant qu'il n'aurait jamais son argent.

Chantal Bélisle dit qu'elle a craint Morissette après avoir appris ce qu'il avait fait. Elle a obtempéré à toutes ses demandes, notamment lui procurer une fausse identité et accepter la procuration afin qu'elle puisse liquider ses affaires et lui envoyer l'argent en Jamaïque, où il s'est réfugié. Selon les souvenirs de Bélisle, Morissette a quitté le Québec à la mi-mai, et elle l'a accompagné à l'aéroport. Elle est allée le rejoindre en Jamaïque pour une semaine en juin, puis une autre en août, et a mis fin à leur relation en octobre 1989, parce que, dit-elle, elle en avait assez de ses demandes.

Bélisle s'est payée elle-même pour les services rendus, en allant chercher des meubles dans l'appartement de Morissette. Elle lui a aussi écrit (à Morissette) qu'elle prendrait 30 000 \$, mais n'aurait jamais réussi à les avoir.

Par la suite, elle n'a plus entendu parler de Morissette, jusqu'à ce qu'un enquêteur de la police de Montréal l'appelle, en février 2001. Bélisle a été peu loquace avec l'enquêteur, et ne lui a pas dit toute la vérité. Chantal Bélisle était alors en ménage avec un policier de la Sûreté du Québec, qui l'aurait finalement convaincue qu'elle n'avait pas le choix de dire ce qu'elle savait et témoigner.

La défense a longuement contre-interrogé M<sup>me</sup> Bélisle, hier, et a fait ressortir que la femme avait ajouté de nouveaux éléments à son témoignage. « Ça fait longtemps. À force d'y penser, la mémoire revient », a dit le témoin. Le procès devant jury se poursuit aujourd'hui, au palais de justice de Montréal.

# Les Rockers ont songé à se scinder en deux

ANDRÉ CÉDILOT

TOUT EN continuant de faire front commun dans la guerre contre les Rock Machine, les Rockers de Montréal voyaient plein d'avantages à scinder le club en deux afin de prendre le contrôle du trafic de drogue dans l'île de Montréal. À n'en pas douter, cette initiative permettait notamment d'en soulager quelques-uns des fastidieuses tâches d'assurer la sécurité des Hells Angels Nomads.

Comme ont pu le constater hier les jurés au procès des neuf motards accusés de gangstérisme, les leaders de la bande montréalaise n'ont pas eu besoin de livre blanc et d'études à n'en plus finir pour convaincre leurs « frères » motards des bienfaits de la séparation. Une simple discussion, ferme et ouverte, a suffi. Sans plus de convenances, ils sont ensuite passés au vote en faisant un tour de table.

À l'unanimité, les participants ont posé une seule et unique condition à la réalisation de ce projet fortement encouragé par les Nomads : l'ouverture de repaires dans les territoires desservis par les deux factions — Est et Ouest — du groupe. « Si vous n'avez pas de local, ça n'a pas sa raison d'être. Avec un local, c'est carrément comme si tu plantes un drapeau », a expliqué

Michel Rose. Nouvellement promu chez les Nomads, il a été délégué pour assister à cette réunion du 2 mars 2000.

Durant les discussions, un jeune qui voyait encore plus grand a dit souhaiter la création de sections des Rockers aux quatre coins de la ville de Montréal. « À un moment donné, il va falloir assurer notre présence à Montréal-Nord en faisant le ménage comme on a fait dans le Sud-Ouest », a-t-il dit. Tout en imposant une présence partout, ce nouveau déploiement des forces devait permettre une meilleure gestion et le recrutement de nouveaux associés. Cela allait par le fait même dépar-tager davantage le servile travail quotidien de garde du corps des Nomads.

« À l'Est, c'est pas mal acquis. À l'Ouest, il reste à sortir complètement les oiseaux de là (en parlant des Rock Machine). On commence par l'Ouest, après on montera dans le Nord », a renchérit le grand argentin des Rockers, Normand Bélanger. Atteint d'un cancer irréversible (c'est ce que disent les

motards en réunion), Bélanger a obtenu d'être écarté du procès en début d'année. En invoquant que Bélanger allait mourir bientôt, son avocat, Gilles Doré, a demandé la semaine dernière que le ministère public laisse tomber toutes les accusations portées contre lui.

« Une chose est sûre, il faut pas nous diviser pour être plus faibles », a rétorqué l'un des motards. Quoique favorable au changement, il a invité le comité (de direction) des Rockers — ils sont six — à peaufiner lors d'une prochaine rencontre les détails de cette restructuration jugée bénéfique à tous les points de vue. Surtout que les « mononcles », comme il appelle les Nomads, en avaient gros sur le cœur à cause du manque de dévouement des Rockers depuis quelques mois.

Le procès se poursuit aujourd'hui avec la présentation d'un autre film tourné en cachette par les policiers. En déposant cette preuve, la Couronne prépare l'entrée en scène des agents sources et des délateurs qui doivent témoigner en août. À la fin de la semaine prochaine, le procès sera ajourné durant six semaines pour les vacances estivales.



LE PROCÈS DES MOTARDS

# Présumé chauffard mis en liberté

MARCEL LAROCHE

L'homme soupçonné d'être responsable de l'accident de la circulation, dans lequel deux touristes irlandais ont été blessés grièvement, le week-end dernier, au centre-ville de Montréal, a pu recouvrer la liberté moyennant le dépôt d'une caution de 10 000 \$.

Ainsi en a décidé le juge Jean Falardeau, de la Cour du Québec, qui a présidé hier après-midi l'enquête pour mise en liberté de Mohamed Karim Tagenouati, au palais de justice de Montréal. Le jeune étudiant marocain de 21 ans aurait été au volant de la BMW grise qui a fauché les deux piétons à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue Bishop, dans la nuit de samedi à dimanche. Tagenouati est accusé d'avoir omis de s'arrêter.

Dès l'ouverture de l'enquête, l'avocat de l'accusé, M<sup>c</sup> Waxman, a demandé et obtenu du tribunal que les témoignages de son client et du père de ce dernier soient frappés d'une ordonnance de non-publication. Après avoir entendu les arguments de la Couronne et de la défense, le juge Falardeau a décidé qu'une caution de 10 000 \$ assortie du dépôt du passeport de l'accusé étaient amplement suffisants pour assurer sa présence devant le tribunal le 30 juillet. Le jeune homme devra aussi demeurer à son appartement de la rue Saint-Mathieu, à Montréal, ne pas communiquer avec ses compagnons qui se trouvaient à bord de la BMW lors de l'accident, en plus de devoir se plier à l'interdiction formelle de conduire un véhicule d'ici la fin du processus judiciaire.

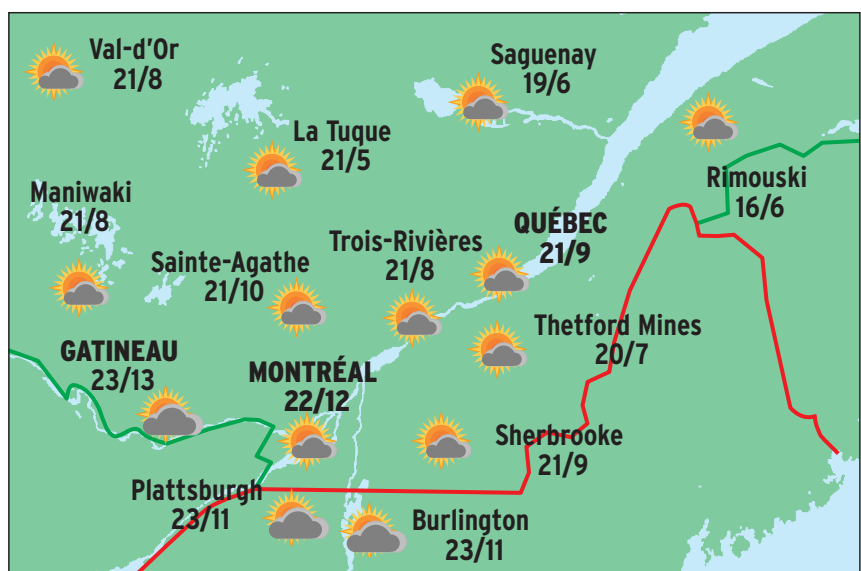
## La Presse

### MONTRÉAL ET LES ENVIRONS

<b>AUJOURD'HUI</b>	<b>MAXIMUM</b>	Généralement ensoleillé en matinée, passages nuageux en après-midi. Probabilité de précipitations: 10 %. Vents légers.
	<b>22</b>	
<b>CETTE NUIT</b>	<b>MINIMUM</b>	Plutôt nuageux. Probabilité de précipitations: 30 %.
	<b>12</b>	
<b>DEMAIN</b>	<b>MAX/MIN</b>	Passages nuageux. Probabilité de précipitations: 30 %.
	<b>23/13</b>	
<b>SAMEDI</b>	<b>MAX/MIN</b>	Ciel variable. Probabilité de précipitations: 40 %.
	<b>24/13</b>	

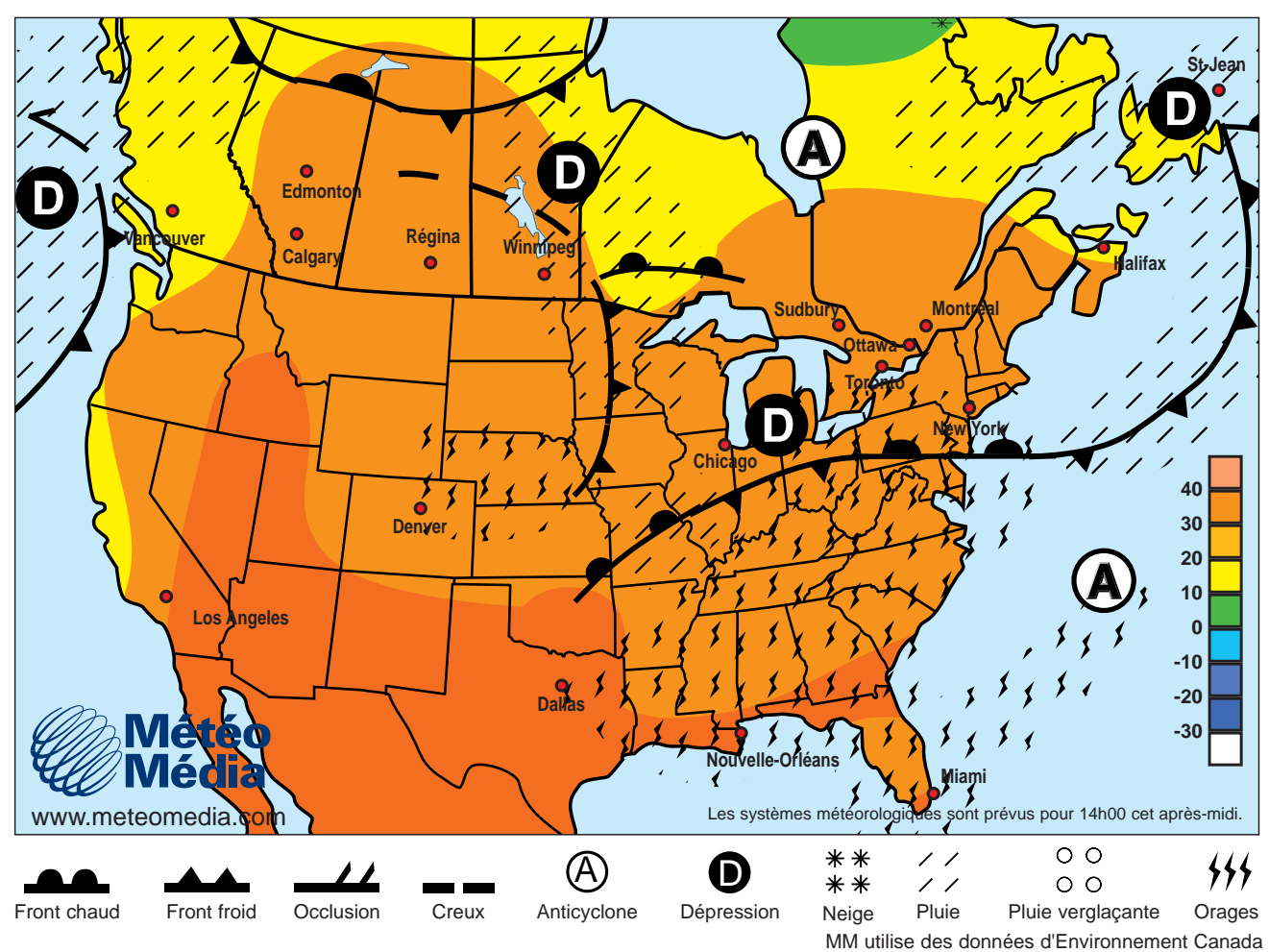
QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO
<b>AUJOURD'HUI</b> Généralement ensoleillé. 21/9.	<b>AUJOURD'HUI</b> Ciel variable. 23/13.	<b>AUJOURD'HUI</b> Pluie. 17/15.
<b>DEMAIN</b> Ensoleillé. 21/10.	<b>DEMAIN</b> Ciel variable. 23/13.	<b>DEMAIN</b> Plutôt nuageux avec quelques averses. 22/13.

### PRÉVISIONS RÉGIONALES



BAIE-COMEAU	BAIE-JAMES	GASPÉ	SEPT-ÎLES
<b>AUJOURD'HUI</b> Passages nuageux. 17/8.	<b>AUJOURD'HUI</b> Généralement ensoleillé. 15/5.	<b>AUJOURD'HUI</b> Passages nuageux. 16/7.	<b>AUJOURD'HUI</b> Passages nuageux. 16/7.
<b>DEMAIN</b> Ensoleillé. 19/5.	<b>DEMAIN</b> Ciel variable. 17/3.	<b>DEMAIN</b> Passages nuageux. 17/3.	<b>DEMAIN</b> Passages nuageux. 18/6.

### LES SYSTÈMES MÉTÉOROLOGIQUES



### L'ALMANACH QUOTIDIEN POUR MONTRÉAL

<b>TEMPÉRATURE</b>	<b>MAX</b>	<b>MIN</b>	<b>FACTEUR HUMIDEX</b>	<b>LE SOLEIL ET LA LUNE</b>				
Hier	21	13	Aujourd'hui	Nul	5h05	20h43	18h54	3h33
Normales du jour	24	13	<b>INDICE UV</b>	Bas	Durée totale du jour: 15h38			
Auj. l'an passé	17	12	<b>PRÉCIPITATION</b>	Hier	14 juin	21 juin	29 juin	7 juil
<b>RECORDS</b>								
Plus haut maximum	33 en 1942							
Plus bas minimum	6 en 1980							

### AU PAYS

	<b>AUJOURD'HUI</b>	<b>DEMAIN</b>
Calgary	Beau 22/11	Variable 24/8
Charlottetown	Beau 14/8	Beau 17/6
Cornwall	Éclaircies 23/15	Variable 23/13
Edmonton	Ensoleillé 21/12	Variable 25/9
Frédéricton	Variable 21/9	Beau 22/8
Halifax	Beau 21/10	Beau 21/8
Iqaluit	Variable 5/2	Variable 8/3
Moncton	Éclaircies 18/7	Beau 19/6
Régina	Variable 22/11	Beau 27/12
Rouyn-Noranda	Ensoleillé 21/8	Variable 24/9
Saint-Jean	Pluie 12/5	Pluie 28/12
Saskatoon	Variable 21/12	Variable 28/12
Sudbury	Ensoleillé 19/10	Variable 23/11
Thunder Bay	Éclaircies 14/9	Variable 24/5
Vancouver	Averses 18/13	Pluie 19/11
Victoria	Averses 15/11	Pluie 20/10
Whitehorse	Nuageux 17/5	Nuageux 19/5
Windsor	Pluie 19/17	Variable 24/14
Winnipeg	Éclaircies 21/11	Beau 26/12
Yellowknife	Beau 6/3	Variable 13/7

### LE MONDE

	<b>AUJOURD'HUI</b>
Amsterdam	Beau 20/12
Athènes	Soleil 33/25
Beijing	Pluie 19/14
Berlin	Beau 26/11
Bruxelles	Éclaircies 24/13
Buenos Aires	Nuageux 13/10
Beau	32/19
Londres	Beau 22/12
Los Angeles	Beau 21/15
Madrid	Variable 34/19
Mexico	Orages 25/16
Moscou	Pluie 16/9
New Delhi	Soleil 43/33
New York	Orages 25/15
Paris	Beau 27/17
Port-au-Prince	Orages 34/23
Rio	Beau 25/22
Rome	Soleil 34/23
Tokyo	Pluie 25/21
Washington	Orages 27/21

### AU SOLEIL

	<b>AUJOURD'HUI</b>
Acapulco	Beau 36/25
Atlantic City	Orages 26/16
Boston	Beau 23/14
Cancun	Beau 35/23
Cape Cod	Beau 23/14
Daytona B.	Orages 30/22
La Havane	Orages 30/24
Honolulu	Beau 30/23
KeyWest	Orages 31/26
Kenebunk Pt.	Variable 22/12
Miami	Orages 28/24
Myrtle B.	Beau 28/23
Niagara F.	Pluie 21/18
Old Orchard	Variable 22/12
Orlando	Orages 30/23
Palm Springs	Soleil 34/22
Tampa	Orages 31/23
Virginia B.	Orages 29/21
W. Palm B.	Orages 30/25
Wildwood	Orages 26/16









# Décès, prières, remerciements

900 Petites annonces  
cyberpresse.ca/necrologie

## INDEX DES DÉCÈS

- AUBIN, Frédéric (Fred)
- BOULANGER, Rose-Aimée
- BOURASSA Anne
- BOYER, Suzanne
- CHARTRAND (Pete), Yvon
- GOYETTE-LAUZON, Germaine
- HENDERSON
- de Serres, Micheline
- LANGLOIS, André
- LEFEBVRE, André
- PARADIS, Paul-Émile
- PAVLOVIC, Dr Ljiljana
- POUPARD, Thérèse
- RAYMOND, René
- THIBERT, Josée
- TURP, Ross

N'oubliez pas de commander votre signet  
cyberpresse.ca/necrologie

## DÉCÈS

**AUBIN, Frédéric (Fred)**  
Subitement, au centre hospitalier de Lachine, le 9 juin 2003, à l'âge de 73 ans, est décédé Frédéric Aubin, époux de Shirley. Il laisse également ses enfants Fred (Lynn), Joanne (David) et Debra (Tim), ses cinq petits-enfants Christine, David, Tyler, Brooke et Elspeth. Natif de N.D.G. en 1929, Fred était bien connu dans les environs. Il était propriétaire de l'entreprise familiale le Motel Aubin et Centre de Jardin. Pendant plus de cinquante ans, son expérience en horticulture lui valut le respect de son entourage. Durant sa retraite, il fut un précieux conseiller pour le N.D.G. Victory Garden Network, il aida aussi à faire revivre d'anciennes cultures comme celle du melon de Montréal. Les funérailles auront lieu en l'église St-Philip's Anglican, 25 Brock North, Montréal ouest, le vendredi 13 juin à 11 h.  
**Direction J.J. Cardinal**



**BOULANGER, Rose-Aimée**  
1905-2003

À Brossard, au Centre Marcelle-Ferron, le 11 juin 2003, notre chère maman, grand-maman, arrière-grand-maman et belle-maman, âgée de 98 ans, nous a quittés, après une vie bien remplie, entourée de sa famille et sous les soins attentifs du personnel du Centre Marcelle-Ferron.

Elle était l'épouse de Joseph-Octave Boulanger (décédé en 1968) et la mère de onze enfants dont quatre nous ont déjà quittés (Claire, Raynald, Évangéline en 2002, Yvon en 2000 et sa femme Claudette). Lui survivent, ses sœurs Jeannette et Liliane.

Elle laisse dans le deuil ses autres enfants Odette, Céline, Denis, Carmen, Pierre, Serge et France, ses belles-filles Denyse Dupras et Michèle McSween, ses beaux-fils André Bertrand, Jean-Claude Lachance et Paul Beaupré, trois ex-beaux-fils et belles-filles.

La regretteront également ses 25 petits-enfants et leurs conjoint(e)s, ses 38 arrière-petits-enfants, ses trois arrière-arrière-petits-enfants et finalement, de très nombreux neveux et nièces, cousins et cousines, amies ainsi que Mme Yvette Lavoie, sa voisine et amie des dernières années.

Elle sera exposée le vendredi 13 juin de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi à compter de 9 h à la

**Résidence funéraire Laurent Thériault**  
Réseau Dignité  
512, de l'Église, Verdun

Les funérailles auront lieu le samedi 14 juin à 11 h en l'église Notre-Dame Auxiliatrice (4141, Bannantyne, Verdun) et de là au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Marcelle-Ferron.

## In Memoriam

Votre généreuse contribution permettra de financer les programmes de recherche en santé respiratoire et de soutenir les différents services de l'Association pulmonaire du Québec.

C'est plus de 700 000 québécois, souffrant de maladies respiratoires, qui vous disent MERCI !

**Association pulmonaire du Québec**

Sans frais: 1 800 295-8111  
Montréal: (514) 287-7400



**BOURASSA Anne**  
1906-2003

À la Résidence Château Vincent-d'Indy, à Outremont, le 10 juin 2003, est décédée Anne Bourassa, fille aînée de Joséphine Papineau et de Henri Bourassa, homme politique et fondateur du journal Le Devoir. Prédécedée par ses sœurs Marie, Thérèse et Jeanne, par ses frères Jean (Georgine Berthiaume), François s.j. et Paul, elle laisse dans le deuil: son frère Bernard, missionnaire jésuite au Brésil; ses neveux et nièces Thérèse, Jeanne, Henri, Marie-Paul et François, ainsi que leurs proches: André, Liliane, Manon et Bernard; ses petits-neveux et petites-nièces: Bruno, Jean-François et Marie-Hélène Dumont, Jacinthe et Jean-Philippe Bourassa, Jean-Sébastien, Alexandre et Nicolas Marois, ainsi que leurs conjoints et conjointes; ses arrière-petits-neveux et arrière-petites-nièces: Virginie, Tristan, Janick, Lysanne, Érika, Brandon, Indiana et Alexis.

Elle laisse aussi dans le deuil: ses filleuls André Lamoureux et Jean-Claude Laroche; des cousins et cousines, particulièrement Juliette Papineau et Jacqueline Papineau-Desbaillets ainsi que plusieurs amis et amies qui lui ont toujours témoigné une fidèle affection, spécialement Cécile Boland dont le support lui était précieux.

La famille Bourassa tient à remercier tout le personnel de la Résidence Château Vincent-d'Indy et les préposées privées pour leur professionnalisme et leur générosité.

Anne Bourassa a consacré sa vie à sa famille. Elle a permis de garder vivant le souvenir de son père, Henri Bourassa. De plus, par ses écrits et par de fructueuses démarches, elle a fait reconnaître le talent de son grand-père Napoléon Bourassa, peintre-architecte.

Anne Bourassa est exposée au salon funéraire

**Alfred Dallaire inc.**  
1111 avenue Laurier Ouest  
(angle Querbes) à Outremont  
(514) 270-3112

le vendredi 13 juin de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, ainsi que le samedi 14 juin, à partir de 10 h. Un service religieux suivra à l'église St-Germain d'Outremont (chemin de la Côte-Ste-Catherine, angle Vincent d'Indy) à 13 h.

Anne Bourassa a toujours contribué généreusement aux organismes de bienfaisance et d'entraide, entre autres l'Accueil Bonneau, les Petits frères des pauvres et les Missions des Jésuites. Vos témoignages de sympathie pourraient se manifester par un don à l'organisme de votre choix.

**GOYETTE-LAUZON, Germaine**  
1915-2003  
À Rigaud, le 10 juin 2003, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme Germaine Lauzon, épouse de feu M. Georges Goyette. Elle laisse dans le deuil sept enfants, Paul (Liliane), Marcel (Aline), Pauline (André), Micheline (Claude), Claire (Raymond), Claude (Christiane), Hélène (Denis), dix petits-enfants: Véronique, Nancy, Nathalie, Julie, Alexandre, Caroline, Patrick, Claude Jr., André, Maryse et huit arrière-petits-enfants, sa sœur Cécile Lauzon (Léo Gagné). Exposée à la résidence funéraire:

**F. Aubry & Fils Inc.**  
52, St-Jean Baptiste, Rigaud

Les funérailles auront lieu le samedi 14 juin, à 11 heures, en l'église Ste-Madeleine de Rigaud. Inhumation au cimetière du même endroit. Heures des visites: jeudi de 19 h à 22 h vendredi de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h, samedi ouverture dès 9 h30.



**HENDERSON, Micheline de Serres**

À la suite d'une longue maladie pendant laquelle elle était entourée de ses amis et de ses proches, Micheline (Baba) est partie doucement, à l'aube du samedi 7 juin. Fille de feu Jean de Serres et de feu Germaine Courtois et sœur de feu Paul de Serres. Elle laisse pour pleurer sa perte et chérir sa mémoire son époux Alexander "Sandy" Henderson, ses filles Louise (Brian King), Carolyn (Jean Raymond) et Alexandra (Scott Donald), sa sœur Lise (Guy Beaudin), plusieurs neveux et nièces, ses petits-enfants André, Jason et Danielle King, ainsi que de nombreux amis. La famille accueillera ceux qui désirent lui rendre un dernier hommage au salon

**Alfred Dallaire inc.**  
1111, rue Laurier Ouest  
Outremont H2V 2L3  
(514) 270-3112

le mercredi 11 juin de 19 h à 21 h, le jeudi 12 juin de 14 à 16 h et de 19 à 21 h ou lors du service funéraire qui aura lieu le samedi 14 juin, à 11 h, en l'église St-Viateur d'Outremont, rue Laurier Ouest. Au lieu de fleurs, des dons au Centre des soins palliatifs de l'hôpital St. Mary's, 3830, rue Lacombe, Montréal H3T 1M5 seraient appréciés.

Sincères remerciements au personnel dévoué et aux médecins pour leur gentillesse et les soins attentifs dont ils ont généreusement entouré Micheline et sa famille.



**LANGLOIS, André**  
1938-2003

À Pakersburg, W. Va., est décédé le 23 mai 2003, à l'âge de 64 ans, M. André Langlois. Il était le fils de feu Oscar Langlois et de feu Alvin Normandin de La Prairie. Il laisse dans le deuil son épouse Ginette Cyr Langlois, ses fils André Jr., ses deux frères, Marcel et Rodolphe, ses cinq sœurs: Rose-Hélène Longtin, Noëlla Vaudry, Valencia Gravel, Louise Roy et Lise Milanesse et trois de ses frères l'ont précédé dans la mort, Fabien, Joseph et Georges, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu en présence des cendres à l'église de La Nativité de La Prairie, 155 chemin de St-Jean, La Prairie, le samedi 14 juin 2003 à 11 h. Les familles recevront les condoléances à compter de 10 h. Des dons pourront être versés à la Fondation des maladies du cœur du Québec ou à un organisme de votre choix.



**CHARTRAND (Pete), Yvon**

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 10 juin 2003, à l'âge de 83 ans, est décédé monsieur Yvon (Pete) Chartrand, époux de feu dame Madeleine Verrette. Il demeurait à St-Jean Chrysostome. Selon ses volontés, il a été confié à la

**Maison funéraire Lépine Cloutier Itée**

La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Le service religieux sera célébré le samedi 14 juin 2003 à 11 h en l'église St-Denis, 1100, route de l'Église, Ste-Foy. L'inhumation se fera à 15 h, au cimetière Marie-Madeleine, 435, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-La-Madeleine.

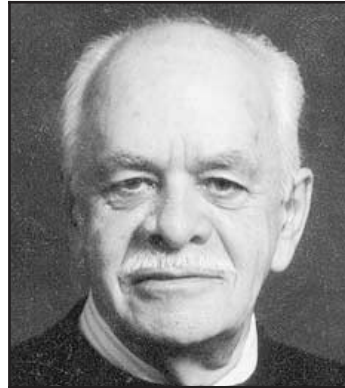
Il laisse dans le deuil, ses enfants: Louise (Robert H. Gross), Yves (Denise Demers) et Marc (Johanne Langlois); ses petits-enfants: Kathy, Robert, Marie-Claude, Stéphanie, Louis et François; ses arrière-petits-enfants: Jessica, Jacob, Libby, Mariane, Roxanne, Camille et Mathieu; il était le frère de feu Maurice Chartrand et de feu Pauline Chartrand; il laisse également dans le deuil madame Simon Secours; ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Verrette: Réjeanne (André Lamarre), Noëlla (Robert St-Laurent), Gérard (Cécile), Lise (Réal Décarie), Pierre (Yolande), Jacques (Jeannette), Nicole (Christopher Thompson) et Rita (feu Robert), feu Georges (feu Hélène), Rosa (feu Gabriel), feu Marthe (Jean Tessier) ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à Société canadienne du cancer, 1040, av. Belvédère, bureau 214, Québec (Québec), G1S 2G3, Tél: (418) 683-8666.

La direction des funérailles a été confiée à la

**Maison funéraire Lépine Cloutier Itée**  
1025, route de l'Église, Sainte-Foy

Pour renseignements: (418) 529-3371  
Télécopieur: (418) 529-9506  
Courriel: lc@lepinecloutier.com  
Site Web: www.lepinecloutier.com  
Membre de la Corporation des Thanatologues du Québec.

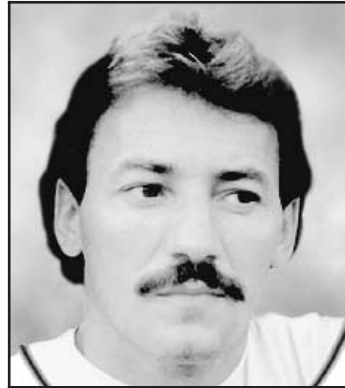


**PARADIS, Paul-Émile**  
1921-2003

À l'Hôpital des anciens combattants, le 10 juin 2003, à l'âge de 82 ans, est décédé monsieur Paul-Émile Paradis, époux de feu Cécile Nadeau. Il laisse dans le deuil sa fille Claudette, ses fils Robert et Michel (Ginette), ses cinq petits-enfants et trois arrière-petits-enfants, sa sœur Janine Bacon ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances au

**Complexe funéraire Urgel Bourgje**  
8145, chemin Chamblay, St-Hubert  
www.urgelbourgje.com

Les funérailles auront lieu le samedi 14 juin à 12 h en la chapelle du complexe et de là au cimetière Jardins Urgel Bourgje Rivest-Sud. Au lieu de fleurs, un don à la Fondation de l'Hôpital des anciens combattants serait apprécié.



**RAYMOND, René**

À l'hôpital Saint-Luc de Montréal, le 7 juin 2003, est décédé à l'âge de 47 ans et 6 mois, monsieur René Raymond, fils de feu Fernand Raymond et de dame Gilberte Landry. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances, vendredi, le 13 juin, de 19 h à 22 h, à la résidence Roger Michaud de la Coopérative funéraire des Eaux Vives, 400, Principale à Degelis. Les services religieux seront célébrés samedi, le 14 juin, à 11 h, en l'église de Degelis et de là au cimetière paroissial. Samedi, jour des funérailles, la résidence funéraire ouvrira ses portes à 9 h. Une cérémonie commémorative aura également lieu à Québec, samedi, le 21 juin. Le lieu et l'heure sont à préciser. Pour renseignements quant à cette cérémonie, contactez le (418) 649-2324.

Il laisse dans le deuil, outre sa mère, dame Gilberte Landry, ses sœurs et ses frères: Fernand (Michel Giroux), Lyse (Danielle Breton), Jocelyne (Guy Nadeau), Yves, Régis (Jacqueline Bélanger), Louise (Yvan Bouchard), Robert (Edith Morin), Suzanne (Sylvain Sauter), Pierre, ses neveux et nièces: Jérémie (Tanya), Olivier, Marie-Eve, Chantal, Clodia, Catherine, Vicky, Aurélie, Evelyne ainsi que de nombreux autres parents et amis(es), et ses collègues de travail au Secrétariat du Conseil du Trésor. "Au nom de la justice et du respect des droits des malades, il aura mené divers combats qui lui ont valu la reconnaissance de ses pairs; les gouvernements du Québec et du Canada ont d'ailleurs souligné la valeur de son engagement et l'intensité de son bénévolat. Sa propre bataille contre la maladie aura été l'une des rares qu'il aura perdu."

Vous pouvez compenser l'envoi de fleurs par un don à Miels-Québec, 281 chemin Ste-Foy, à Québec, (418) 649-1720, ou à l'organisme le CRIS ou à la Fondation de l'Hôpital Saint-Luc de Montréal. Les cartes seront disponibles à la résidence funéraire. La direction des funérailles a été confiée à la

**Coopérative funéraire des Eaux vives**  
division Roger Michaud  
400, Principale, à Degelis

Pour information: (418) 862-2751, télécopieur (418) 862-2822 ou le courriel: coop.eaux-vives@bellnet.ca

**THIBERT, Josée**  
1952-2003

À Châteauguay, le 4 juin 2003 à l'âge de 50 ans est décédée Mme Josée Thibert, conjointe de Me Pierre Chèvrefils. Elle était la fille de feu M. Paul-Émile Thibert et de feu Mme Olive Beaulieu.

Ses funérailles auront lieu le samedi 14 juin à 14 h 30 en l'église Notre-Dame-de-Léry. La famille recevra les condoléances en présence des cendres à l'église à compter de 13 h 30. Direction funéraire:

**Alexandre Nicole**  
Complexe Funéraire Châteauguay

**TURP, Ross**  
1921-2003

À Montréal, le 10 juin 2003, à l'âge de 81 ans, est décédé Ross Turp, époux de feu France Sylvestre. Il laisse dans le deuil ses enfants Louise, Geneviève, Vincent, Gilbert, Denis et Isabelle, leur mère Mireille, ses petits-enfants Alexandre, Samuel, Clara et Laurence, ses frères et sœurs, neveux et nièces, autres parents et amis. Les funérailles auront lieu le samedi 14 juin à 14 h en l'église Notre-Dame de la Salette, 3535, ave. Du Parc.

**Direction funéraire Urgel Bourgje**  
www.urgelbourgje.com

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE**

**1 personne sur 100**  
souffre de schizophrénie

(514) 251-4000 poste 3400 / 1 866 888-2323  
www.schizophrénie.qc.ca

## Robert Gillet aura son procès sous trois chefs d'accusation

Le Soleil

QUÉBEC — L'animateur de radio Robert Gillet devra avoir un procès, a décidé hier le juge Laurent Dubé au terme de l'enquête préliminaire.

Il devra toutefois faire face à un chef d'accusation supplémentaire d'agression sexuelle avec lésions corporelles à l'une des plaignantes âgée de 15 ans au moment de l'infraction alléguée. L'agression sexuelle aurait été commise le 29 novembre 2002, le même jour où Gillet aurait aussi obtenu les services sexuels de l'adolescente moyennant rétribution. L'animateur de radio est également accusé de la même infraction, mais aux dépens d'une adolescente âgée de 17 ans.

L'avocat de Gillet, M<sup>c</sup> Jacques Larochelle, a commencé à argumenter sur la nouvelle accusation d'agression sexuelle avec des lésions corporelles, mais le juge Laurent Dubé ne lui a guère laissé la chance d'aller plus loin, disant estimer que la plaignante en cause ne s'était pas contredite.

Le dossier de Gillet retournera devant la cour le 4 août. Théoriquement, on devrait alors fixer la date de son procès.

Quatre témoins ont été entendus en cette seconde journée d'enquête préliminaire. En matinée, l'adolescente qui aurait subi des lésions

corporelles au cours d'une agression sexuelle a été contre-interrogée par M<sup>c</sup> Larochelle.

Contrairement à la première fois, la jeune fille a bien tenu le coup et le juge Dubé n'a pas eu à suspendre l'audience pour lui permettre de surmonter ses émotions.

Une jeune fille de 18 ans, qui est plaignante dans un autre dossier et qui avait terminé son témoignage au cours de la première journée de l'enquête préliminaire de Gillet, a été ramenée à la barre à la demande de M<sup>c</sup> Larochelle.

Puis, en après-midi, l'avocat de Gillet a fait entendre deux témoins qui, a-t-il indiqué, ont été mis à sa disposition par le ministère public. Il s'agissait d'ailleurs de deux enquêteurs de la sûreté municipale de Québec, dont les témoignages n'ont duré que quelques minutes, une quinzaine pour l'un d'eux.

La procureure de la Couronne, M<sup>c</sup> Geneviève Lacroix, avait demandé au juge Dubé d'insister auprès des représentants des médias sur l'ordonnance de non-publication prononcée au début de l'enquête préliminaire.

La procureure de la Couronne, M<sup>c</sup> Geneviève Lacroix, avait demandé au juge Dubé d'insister auprès des représentants des médias sur l'ordonnance de non-publication prononcée au début de l'enquête préliminaire. Prenant la parole en début de journée, la procureure s'est presque faite menaçante en faisant savoir que le ministère public sera « excessivement vigilant » pour s'assurer du respect de l'ordonnance afin d'éviter toute « fuite ».

**La procureure de la Couronne a demandé au juge d'insister auprès des représentants des médias sur l'ordonnance de non-publication prononcée au début de l'enquête préliminaire.**

